



*Une œuvre  
pour tous*

DOSSIER DE PRÉSENTATION



FONDS  
d'ART  
CONTEMPORAIN  
– PARIS  
COLLECTIONS

## LE FONDS D'ART CONTEMPORAIN – PARIS COLLECTIONS

Témoignage du soutien de la Ville de Paris à la création depuis le XIXe siècle, la collection du Fonds d'art contemporain conserve aujourd'hui plus de 23 000 œuvres, dont 3 500 pour la période contemporaine.

Cette collection, complémentaire de celle des musées parisiens, a une vocation toute particulière : celle de sortir de ses murs, d'irriguer le territoire parisien et d'aller à la rencontre de publics diversifiés.

Pour plus d'informations, [cliquez-ici](#).

## LA DIFFUSION DES COLLECTIONS

Parmi ses missions, le Fonds a pour objectif de :

- Soutenir et promouvoir la création contemporaine.
- Placer l'art contemporain et les artistes au cœur de la ville.
- Favoriser les rencontres entre l'art contemporain et les publics.

Le Fonds d'art contemporain - Paris Collections, qui ne dispose pas de lieu d'exposition, présente ses œuvres **hors les murs**. Ainsi, plus de la moitié des œuvres de la collection sont diffusées au sein d'équipements culturels dans le cadre de prêts pour des expositions mais aussi dans des établissements partenaires situés à Paris : écoles, bibliothèques, hôpitaux, résidences de santé, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.

Inversant les rapports conventionnels, le Fonds d'art contemporain **amène l'art à la rencontre des publics de structures non muséales**. Une attention particulière est portée aux structures dont les usager.e.s ou les résident.e.s n'ont pas un accès immédiat ou familier à l'art contemporain.

Les œuvres présentées sont un point de départ pour s'initier à l'art contemporain et favorisent un accès direct à la culture. La **relation quotidienne et privilégiée** que les participant.e.s construisent avec l'œuvre, permet de développer leur curiosité et leur créativité.

## **LE PROGRAMME *UNE ŒUVRE POUR TOUS* : COMMENT ÇA MARCHE ?**

### **Prise de contact**

**Chaque partenariat s'appuie sur des échanges et la découverte réciproque du fonctionnement des structures ou des services de la ville :** quelles sont les missions de ces professionnels ? leur organisation ? leurs échéances ? les difficultés inhérentes à leurs secteurs professionnels... Ces rendez-vous sont aussi l'occasion de croiser leurs objectifs avec ceux du Fonds, de définir au sein de la structure partenaire quel.le professionnel.le sera l'interlocuteur.ice privilégié.e de la médiatrice du Fonds d'art contemporain.

### **Le choix de l'œuvre**

Au préalable, la médiatrice du Fonds effectue **une visite des lieux** et détermine avec le référent, **l'emplacement le plus adéquat** pour l'exposition de l'œuvre. En fonction de l'espace choisi et des **conditions environnementales** (luminosité, humidité relative, température), un **choix d'œuvres** est proposé : peinture, photographie, sculpture ou arts graphiques... L'établissement partenaire décide alors de l'œuvre qu'il souhaite voir exposée. La sélection peut également **impliquer les usagers du lieu**.

### **L'installation de l'œuvre**

Une fois l'œuvre choisie et que les éléments de sécurité et de conservation (capot, plaque de plexiglas, socle...) sont réalisés, le Fonds d'art contemporain contacte le partenaire pour convenir d'une date d'installation.

Les œuvres d'arts du Fonds sont issues d'une collection publique ; elles sont uniques et fragiles et doivent être préservées pour les générations futures. Il incombe donc au partenaire **d'en assurer la sécurité et la sûreté**. Le Fonds fournit à l'emprunteur un guide de recommandations des bons gestes qui précise par exemple de ne pas déplacer ou nettoyer l'œuvre.

## **AUTOUR DE L'ŒUVRE**

Afin de favoriser une meilleure appropriation de l'œuvre par les publics, il est essentiel de **mettre en place des actions** en lien avec les thématiques abordées par celle-ci et la démarche de l'artiste. Ces actions sont menées par les professionnel.le.s de la structure accueillante, co-animé ou animé par la médiatrice du Fonds d'art contemporain. Cette dernière n'aura pas les moyens et le temps de mettre en place l'ensemble des actions réalisées autour de

l'œuvre. Il s'agit de la référente du projet, et sert d'appui aux animateur.ice.s des structures.

Pour aider à la création et la réussite des projets, différents supports et séances sont à la disposition des partenaires :

- **Présentation de l'œuvre** auprès des résident.e.s ou des usagere.s et du personnel de l'établissement faite par la médiatrice du Fonds d'art contemporain,
- **Documentation** : un cartel, un livret pédagogique, des cartes postales et, si besoin, un livret-jeux pour les plus jeunes,
- **Une rencontre avec l'artiste est possible** : le Fonds d'art contemporain – Paris Collections contacte les artistes dont les œuvres sont exposées pour les informer du projet et du lieu d'exposition. Ces interventions sont basées sur le volontariat des artistes et sont prises en charge par le Fonds d'art contemporain.
- **Des ateliers** : Ils peuvent être de différentes natures : plastiques, loisirs créatifs, lecture, écriture ... tout ce qui semble être en rapport avec l'œuvre et la démarche de l'artiste. Ces ateliers peuvent être organisés dans le cadre du projet ou s'insérer dans le fonctionnement existant de la structure.
- **Une restitution** : Ce type de partenariat demande beaucoup de temps, d'énergie, de créativité et d'inventivité. Une restitution permet de présenter et de valoriser ces actions communes autour de l'œuvre. La mise en place de ce temps fort est laissée à l'appréciation du partenaire.



Rencontre au avec l'association 93 – La Chapelle et l'artiste Marc Brusse

## **PARTENARIAT / MOYENS**

Le Fonds d'art contemporain – Paris Collections **assure le suivi du dispositif**. À cet effet, il prend en charge l'emballage, le transport et l'installation des œuvres. Il rémunère les artistes ou intervenant.e.s lors de rencontres ou d'ateliers. Le Fonds prend en charge les supports de diffusion et de communication.

Les établissements partenaires **s'engagent de leur côté à mettre en œuvre des actions nouvelles ou à développer au sein de leurs activités quotidiennes des liens avec l'œuvre exposée**. Par ailleurs, le matériel pour les ateliers est à leur charge.

La réfection des murs (rebouchage des trous, remise en peinture) incombe aux partenaires ainsi que la prise en charge d'une assurance complémentaire pour l'exposition de l'œuvre.

## **CONTACTS**

### **Julie LAMIER**

Coordinatrice du programme – Une œuvre pour tous

11, rue du Pré

75018 Paris

01 56 58 49 03

[julie.lamier@paris.fr](mailto:julie.lamier@paris.fr)